



Réunion du 6 octobre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 95  
Nombre de votants : 100

L'an deux mille quatorze, le six octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, BP 73, 64150 Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Axelle MARCHET, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de Bernard TURPAIN), Jacky SCHOUMACHER (suppléant de Thierry LAFFITTE), Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jean-Pierre DUTOURNIER (suppléant de Franck VIREBAYRE-GASTON), Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE (pouvoir à Michel LAURIO), Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Georges TROUILHET, Anthony BERBEL, Bernard CAZENAVE (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Jean-Pierre HOURCLE), Frédérique PETERS (pouvoir à Dominique LALANNE), Bernard TURPAIN, Sylvie DAHETZE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET), Franck VIREBAYRE-GASTON.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 8 : MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : AIDE FINANCIERE A L'ACTION DE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES (GPECT)**

**Rapporteur** : Mme Maïthé MIRASSOU

Les Maisons de l'Emploi et de la Formation (MEF) ont été créées en 2006 à l'initiative de l'Etat dans le cadre de son plan de cohésion sociale. Elles ont pour objectif d'optimiser le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises :

- en anticipant l'ensemble des besoins du territoire en matière d'emploi et réalisant leur articulation avec les besoins de formation,

- en informant, en orientant et en facilitant l'accès et le retour à l'emploi,
- en aidant les employeurs à gérer leurs ressources humaines et à se développer ou faciliter la création et la reprise d'entreprises.

Après des baisses de subventions importantes, répétées chaque année depuis cinq ans, la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Oloron-Orthez-Mourenx-Mauléon a été informée, au mois de mai, que le montant de la subvention de l'Etat pour 2014 serait cette fois en **baisse de 79 000 €, soit - 49 % par rapport à l'an passé** où elle était déjà en forte régression.

Cette décision ne permettait plus à la MEF de terminer l'exercice budgétaire 2014 en équilibre.

Plusieurs rencontres avec l'Etat ont permis d'engager une réflexion et de trouver une solution pour terminer l'exercice 2014. Le complément financier permettant d'équilibrer l'exercice pourrait se faire grâce à la participation de la MEF à l'initiative initiée par les services de la DIRECCTE Aquitaine pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales (GPECT)

Cette participation vise donc à maintenir l'activité de la Maison de l'Emploi et de la Formation et des salariés, y compris du Directeur, jusqu'au 31 décembre 2014 et comble au mieux la baisse de la participation de l'Etat sans augmenter de façon déraisonnable la contribution des collectivités adhérentes.

Depuis l'adhésion de notre communauté à la MEF en 2011, une participation financière est versée chaque année. Pour 2014, cette dernière s'est élevée à 61 930 €, soit 1,125 € par habitant.

Suite aux difficultés de la MEF décrites ci dessus, il est demandé à notre collectivité, conformément au plan de financement suivant, une subvention de 10 788,13 € pour contribuer à la mission à la GPECT attribuée par l'Etat.

- Participation Etat : 61 871 €
  - Participation communauté de communes de Lacq-Orthez : 10 788,13 €
  - Participation communauté de communes du Piémont Oloronais : 4 623,49 €
- Montant total : 77 282,62 €**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accorder** une subvention de 10 788,13 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation des territoires de Mourenx – Orthez – Oloron pour contribuer à la mission de GPECT,
- **d'inscrire** cette somme en décision modificative 2.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté de communes de LACQ-ORTHEZ
<b>Numéro de l'acte</b>	DECCLLO_2014_284
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.5 - Subventions
<b>Objet de l'acte</b>	Maison de l'emploi et de la formation : aide financière à l'action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT)
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200039204-20141006-DECCLLO_2014_284-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	13/10/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	13/10/2014